

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC - SG 666 Subventions (144.000 euros) avec conventions et avenants à 7 associations dans le cadre de la préparation de l'Olympiade culturelle.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à 7 associations dans le cadre de la préparation de l'Olympiade culturelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros, pour contribuer au financement du projet de réseau art & sport, est attribuée à l'association GONGLE, 206 Quai de Valmy MDA 10° 75010 Paris. Paris Assos 18732 ; 2020_10071.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour contribuer au financement d'une proposition culturelle dans le cadre de Paris Sport Culture Vacances, est attribuée à l'association Cité-Théâtre (Théâtre de la Cité Internationale). Paris Assos 187793 ; 2020_10067.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cité-Théâtre (Théâtre de la Cité Internationale), 21 boulevard Jourdan 75014 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros, pour contribuer au financement d'une proposition culturelle dans le cadre de Paris Sport Culture Vacances, est attribuée à la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque. Paris Assos 19110 ; 2020_10064.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque, Maison des Associations, Boîte aux lettres n°142, 11 rue Caillaux 75013 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros, pour contribuer au financement du projet « Les Veilleurs » est attribuée à l'association WLDN, 211 rue Saint Maur - 75010 Paris. Paris Assos 189289 ; 2020_10005.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association La Guinguette Pirate pour contribuer au financement du projet l'Odyssée de Paris en 2020, dont 30 000 euros sur les crédits de la Direction des affaires culturelles (DAC) et 30 000 euros sur les crédits de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements (DGJOPGE). Paris Assos 12785 ; 2020_06951.

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Guinguette Pirate, 7 Port de la Gare 75013 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Le Voyage Métropolitain pour contribuer au financement du projet Le Sentier Métropolitain du Grand Paris en 2020. Paris Assos 195596 ; 2020_10090.

Article 10 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le Voyage Métropolitain, sise 14, boulevard Ornano 75018 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association WHY THEATRE, sise 51 rue Pixérécourt, pour contribuer au financement du projet « Iliade » en 2020. Paris Assos 192592 ; 2020_10100.

Article 12 : La dépense correspondante, d'un montant total de 144.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, selon la répartition suivante :

- 30 000 euros sur le budget de la Direction des affaires culturelles ;
- 114 000 euros sur le budget de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO